



# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

### **n° 191114-171 : Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire de la Commune de Vinça,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

*Vu* la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

*Vu* le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

**Considérant** l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 28 janvier 2019,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Classement / Nom Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – LEFEBVRE Rachel née MARANGES	Adjoint administratif territorial Echelon 7	15.12.2019

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Vinça, le 14 novembre 2019.  
Le Maire, René DRAGUÉ.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Notifié le 15/11/19